CHAMPIONNAT DE FRANCE 2015 ENDURO

Organisateur

N° d'épreuve FFM	656
Moto-Club	Moto Club GYE CHAMPAGNE
N° d'affiliation	c 1859
Date	13 et 14 juin 2015
Lieu	BAR SUR SEINE
Organisateur technique	Jean iuc MIROIR organisation
Adresse	
E-mail	amcgyechampagne@gmail.com
Téléphone	0688649595

REGLEMENT PARTICULIER

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste doit être formé d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres.

Directeur de course	Alain ROCHELEUX	Licence : 043551
Président du Jury	Georges VERDOOLAEGHE	Licence : 023766
Membre du Jury	Louis LLAVALL	Licence : 015823
Membre du Jury	Michel RENARD	Licence : 037432
Commissaire technique responsable	Michel DEPOIT	Licence : 08491
Responsable du chronométrage	Eric LAMBALLE	Licence : 181567

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Article 3 Catégories & Engagements

➲ Championnat de France
- ★ Elite E1
- ★ Elite E2
- ★ Elite E3
- ★ National E1
- ★ National E2
- ★ National E3
- ★ Juniors[1]
- ★ Espoirs 125cc 2T[2]
- ★ Féminines[3]

➲ Trophée de France
- ★ Elite Privé
- ★ Vétérans[4]
- ★ 50cc[5]

➲ Championnat des constructeurs

1 Open issu des classes E1, E2 et E3 ; moins de 23 ans au 1er janvier de l'année du Championnat
2 Moins de 20 ans au 1er janvier de l'année du Championnat
3 Open issu des classes E1, E2 et E3
4 37 ans au 1er janvier de l'année du Championnat
5 Moins de 19 ans au 1er janvier de l'année du Championnat

Pour rappel :
E1 : de 100 à 125cc 2T et de 175 à 250cc 4T
E2 : de 126 à 250cc 2T et de 290 à 450cc 4T
E3 : de 290 à 500cc 2T et de 475 à 650cc 4T

En cas de changement de catégorie et/ou de classe pendant l'année, le pilote n'apparaîtra pas dans le classement de sa nouvelle catégorie. Les points qu'auraient pu marquer ce pilote seront réattribués aux pilotes suivants.

REGLEMENT PARTICULIER

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Parc fermé :

Le Moto-Club prévoit-il un parc fermé ? ☒ oui ☐ non

Si oui, une fois le contrôle technique terminé, le pilote devra pousser sa machine immédiatement au parc fermé, munie du transpondeur correspondant à son numéro de course. Il devra, par ailleurs, équiper sa machine, en complément d'un éventuel système d'origine, d'un système antivol individualisé (chaîne cadenassée, bloc-disque ou U) et quitter immédiatement le parc sans la bâcher.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son permis de conduire (ou BSR pour les moins de 16 ans), l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule. Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... **Yann LEVEQUE**

Nombre de secouristes **15**

Nombre d'ambulance(s) ..... **4 ambulances**

Hôpital le plus proche ..... **TROYES**

Temps de trajet (en min) ..... **40 minutes**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Adresse ..... **Bar sur Seine**

GPS – Latitude (Nord) ..... **48°06'46" nord**

GPS – Longitude (Est) ..... **4°22'35" est**

Nombre de participants : **370**
(maximum 7 pilotes par km)

Caractéristiques :

Les parcours de liaison empruntent-t-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? ☒ oui ☐ non

Longueur de la boucle ..... **68 km**

Distance journalière ..... **258 km**

Nombre de Contrôles Horaires **2**

Contrôle de Passage **5**

Nombre de Spéciale(s) :

- De type Banderolée (MX) ..... **1** — Longueur(s) ..... **7 km**
- De type Enduro (en ligne) ..... **1** — Longueur(s) ..... **8 km**
- De type X-Trem ..... **1** — Longueur(s) ..... **3 km**

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ? ☐ oui ☒ non

Les Spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ? ☒ oui ☐ non

Rappel : l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 18/03/2015	Date : 18/03/2015	Date : 28/05/15
Didier Dubois	Secrétaire Administrative de la LMCA TESSIER Amandine 20 Rue Dom Pérignon 51800 SAINTE MENEHOULD	Numéro : 1510741

ANNEXE : LISTE DES OFFICIELS

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

Organisateur

N° d'épreuve FFM..... 656
Moto-Club..... Moto Club GYE CHAMPAGNE
N° d'affiliation..... c 1859
Lieu..... BAR SUR SEINE

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Directeur de course	ROCHELEUX Alain	043551
Président du Jury	VERDOOLAEGHE Georges	023766
Membre du Jury	LLAVALL Louis	015823
Membre du Jury	Michel RENARD	037432
Commissaire technique responsable	DEPOIT Jean Michel	08491
Responsable du chronométrage	LAMBALLE Eric	181566
Secrétaire du Jury	YOVANOVITCH Sylvianne	230814
Commissaire technique	TRAVERSA Didier	126173
Directeur de course Adjoint	SIMON Eric	022323
Directeur de course Adjoint	GAASCH Patrick	010772
Responsable du paddock	DUBOIS Didier	163447
Directeur de course Adjoint	BERTRAND Gaston	03763
Directeur de course Adjoint	CARTIER françois	175957
Directeur de course Adjoint	PIERRE Anaud	019479
Commissaire de piste	SERRUROT Jean Pierre	163446
Directeur de course Adjoint	YOVANOVITCH Michel	024364
Responsable du paddock	ALANIECE Laurent	279169
Commissaire de piste	JOUGLAS Valéry	279168
Directeur de course Adjoint	MASSON Eric	163449
Commissaire de piste	AUBRY Claude	047457
Commissaire de piste	ROYER Georges	163448
Commissaire de piste	PIETREMONT Pascal	168264

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME 74, Avenue Parmentier 75011 Paris 01 49 23 77 09

HORAIRES PRÉVISIONNELS

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

Organisateur

N° d'épreuve FFM 656
Moto-Club ..... Moto Club GYE CHAMPAGNE
N° d'affiliation ..... c 1859
Lieu ..... BAR SUR SEINE

Date ---------- vendredi 12 juin 2015

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
13h00	18h30	**Contrôles administratifs**	toutes catégories	5h30
14h00	19h00	**Contrôles techniques**	toutes catégories	5h00
17h45	18h45	**Briefing pilotes**	toutes catégories	1h00
19h00	20h00	**Réunion du Jury**		1h00

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME 74 AV. PARMENTIER 75011 PARIS 01 49 23 77 09

HORAIRES PRÉVISIONNELS

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER

Date ---------- 13h00

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
8h30	10h30	**Départ**	toutes catégories	2h00
14h15	17h30	**Arrivée**	toutes catégories	3h15
17h30	18h30	**Réunion du Jury**		
17h30	18h30	**Remise des Prix**	toutes catégories	1h00

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 Paris 01 49 23